

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 janvier 2018	N° 2018-20

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 janvier 2018	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des espaces verts	N° 2018-20

Ligue de l'enseignement - Fédération Gironde - Sensibilisation du public sur les sujets de la biodiversité et des pollinisateurs dans le cadre du programme « Ma ville, mon quartier, espace de biodiversité » - Subvention d'actions spécifiques - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Objet et moyens humains de l'association

La fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement est une association loi 1901, créée le 21 mars 1948. Son Président est Monsieur Stéphane Brunel et son siège social est situé Château Bétailh, 72 avenue de l'église romane, 33370 Artigues-près-Bordeaux.

Sur la base de ces valeurs, Démocratie – Laïcité – Éducation, la Ligue de l'enseignement - Fédération de la Gironde, déclinera l'ensemble de ses actions et programmes, sans lâcher ses convictions et son domaine de prédilection : l'éducation populaire.

La fédération départementale entend orienter ses actions en fonction de trois axes en lien direct avec notre projet fédéral :

- Cohésion sociale, développement et solidarité territoriale.
- Laïcité, citoyenneté, émancipation, pouvoir d'agir.
- Jeunesse et parcours éducatifs.

La Ligue de l'enseignement – Fédération de la Gironde compte en 2016 :

- 17 121 adhérents ;
- 30 bénévoles ;
- 9 salariés.

2 - Le programme d'actions 2017

Ce projet propose une démarche éducative innovante de science participative et citoyenne. La stratégie est de développer, d'abord localement en travaillant la première année sur un site, puis les années à venir à l'échelle

métropolitaine, une stratégie pour préserver, restaurer, valoriser la biodiversité, participer à sa gestion. Le site retenu en quartier « Politique de la ville » est situé à Lormont, château des Iris. La stratégie vise notamment par son aspect éducatif et pédagogique à renforcer notre capacité individuelle et collective à agir et ainsi réussir.

L'objectif est que chacun puisse s'appropriier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité.

Le plan d'actions développe un large cycle d'interventions :

- les programmes pédagogiques dans les écoles ou les centres de loisirs
- les animations tous publics pour des expériences vécues de nature
- une université populaire pour accéder aux savoirs
- l'accueil d'un rucher pédagogique communal et d'espaces fleuris
- des supports d'informations (fiches pédagogiques, posters...)

Le déroulé du projet :

2.1- Impulsion, suivi et gouvernance

Une conférence sous forme de réunion publique menée notamment par Sylvie Houte, chercheur au CNRS permettra de présenter le projet aux habitants du quartier, aux acteurs publics et privés, aux associations locales, au centre social, aux accueils de loisirs et centres aérés...

Cette sensibilisation permettra de créer une synergie des acteurs qui aboutira à la création d'un comité de pilotage.

2.2 - Créer un rucher communal et sensibiliser sur les insectes

Le quartier va accueillir 2 ruches qui seront observées par les habitants le souhaitant. Un apiculteur assurera le suivi et la gestion des ruches. Les ruches seront peintes par les enfants. Une récolte avec les enfants leur permettra de découvrir la façon d'extraire le miel et de goûter au miel du Château des iris.

Une animation scolaire permettra aux enfants de découvrir les ruches, les abris à insectes et de faire le lien entre les espèces et leur gîte.

Il est à noter, que selon la pression du frelon asiatique, il sera peut-être nécessaire d'évacuer les ruches pour les mettre en lieu plus sûr. L'absence des ruches peut aller de juillet à décembre.

2.3 – Le projet pédagogique « biodiversité » destiné aux enfants

Un cycle d'interventions pédagogiques qui s'articulent autour des services rendus par la nature présentera le contrôle biologique, la pollinisation, le recyclage de la matière organique, le service socio-culturel.

3 interventions par classe ou groupe d'âge d'une demi-journée :

- octobre / novembre : une intervention, comprendre ce qu'est la biodiversité,
- février : intervention sur les pollinisateurs, les abris à insectes et les ruches afin de faire le lien entre les espèces,
- avril : éducation à la nature en observation sur site, atelier rucher,
- au printemps : une intervention sur le compostage en partenariat avec Bordeaux Métropole.

2.4 – Animations « biodiversité » grand public

Cinq animations ouvertes au grand public sont prévues de février 2018 à septembre 2018. Elles permettront de présenter le projet, de discuter sur la biodiversité du jardin et du balcon, présenteront le travail réalisé par les enfants. Un moment dédié à l'abeille et à la récolte du miel aura lieu au moment de la fête des abeilles.

3 - Le budget prévisionnel de l'action se décompose ainsi :

La fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement sollicite une participation financière de Bordeaux métropole pour un montant de 4 000 € TTC, soit 33,34 % du budget total prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel 2017 TTC (€)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Achats Ruches, essaims, matériels pédagogiques	1 203	Etat	3 000	25
		Bordeaux métropole	4 000	33,34
Formation pédagogique des habitants et interventions pédagogiques	1 900	ville de Lormont	3 000	25
		baillleurs sociaux	1 000	8,33
Prestations grand public	3 500	autofinancement	1 000	8,33
Coordination, gestion courante et fonctionnement	5 397			
Total dépenses	12 000	Total recettes	12 000	100

Conformément aux orientations budgétaires de la Métropole, il est proposé d'accorder pour ce programme d'actions une subvention de 4 000 € TTC, soit 33,34 % du coût total prévisionnel hors taxes.

Cette demande de subvention répond aux critères d'éligibilité définis par la délibération n°2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature visant, notamment, à accompagner les associations sur les natures d'opérations suivantes « travaux d'aménagement, de valorisation et de protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » :

- intérêt métropolitain : lien social, sensibilisation sur la biodiversité, nature en ville ;
- ouverture ou service rendu au public : habitants de la Métropole, scolaires, quartier politique de la ville ;

- protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages : développement des lieux de nature, biodiversité ;

Ainsi, la participation métropolitaine pour le programme d'actions 2017 s'effectuera sous forme d'une subvention d'un montant de 4 000 € TTC.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

4 – Modalités financières

La fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement s'engage à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des associations (règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable).

La présentation de ce budget devra permettre de comparer l'évolution des postes de dépenses et de recettes sur plusieurs années.

5 – Conditions d'utilisation de la subvention allouée

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

La fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

6 – Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 1 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité.
- un bilan des actions réalisées

7 - Contrôle et évaluation des résultats

Le Président de la fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement ou son représentant s'engage :

- à venir présenter, sur simple demande de la Métropole, au référent de la direction des espaces verts et devant les membres des commissions compétentes, le bilan de l'action réalisée ainsi que le bilan financier de l'action,
- à faciliter le contrôle par les services de la Métropole, de la réalisation de l'action, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Métropole, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la Métropole ses statuts actualisés.

8 – Clause de publicité

La fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins. Le logo de Bordeaux Métropole devra apparaître sur tout document de communication ou manifestation.

Elle s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

9 – Conditions de résiliation

Les pièces justificatives, exigées au 6, pour le versement de la subvention, devront être produites dans un délai de 12 mois à compter de la date de la fin de l'action.

À défaut, La fédération Gironde de la Ligue de l'enseignement sera réputée renoncer à percevoir la subvention métropolitaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature.

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent à favoriser la sensibilisation et valorisation de la biodiversité et à promouvoir l'apiculture de loisir

DECIDE

Article 1 : une subvention pour le fonctionnement et la mise en œuvre d'actions spécifiques d'un montant de 4 000 € est attribuée à la Ligue de l'enseignement – Fédération Gironde pour un développement du projet sur l'année scolaire 2017-2018 au titre de son action " Sensibilisation du public sur les sujets de la biodiversité et des pollinisateurs dans le cadre du programme « Ma ville, mon quartier, espace de biodiversité »", soit 33,34 % du budget prévisionnel hors taxes.

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 511.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2018	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH